

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 9 septembre 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 11

votants : 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 19 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe - GIAVARINI Pascal - POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine - LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry - FOSSEY Flavie - THIENNETTE Claude - LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent.

Absents excusés :

LECOEUR Maurice a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

LECORNU Séverine - VANDENAWEELE Guy -

Absentes : LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

9 - AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES
9.1 - Autres domaines de compétences des communes
**Avis sur le Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)
de la zone d'Agon-Coutainville à Bretteville-sur-Ay
- Délibération n° DEL2025-09-01**

M. Le Maire donne la parole à son adjoint, délégué aux Travaux & à l'Environnement, M. Pascal GIAVARINI.

Il présente aux conseillers le dossier de consultation administrative du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) de la zone d'Agon-Coutainville à Bretteville-sur-Ay et plus particulièrement :

- la note de présentation,
- le règlement,
- l'atlas cartographique du zonage réglementaire,
- l'atlas cartographique des cotes de référence.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la présentation de l'adjoint délégué aux Travaux & à l'Environnement,

Après en avoir délibéré,

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

DECIDE

- **Article unique** : d'émettre un avis favorable au Projet de Prévention des Risques Littoraux de la zone d'Agon-Coutainville à Bretteville-Ay dans lequel est inscrit la commune de Saint-Germain-sur-Ay.

Adopté à la majorité
(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, le 18 septembre 2025,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.